

# ÉDUCATION

## ... sur la Villeneuve

La CSF bénéficie d'un ancrage historique fort sur la Villeneuve, elle y conduit des actions d'éducation et de parentalité en lien avec les partenaires (Espaces parents sur le collège Lucie Aubrac, accompagnement à la scolarité de collégiens et lycéens sur le Patio, participation aux événements festifs du quartier, etc.). Afin de prolonger cette offre et de renforcer les liens avec les familles, nous souhaitons proposer de nouveaux temps de rencontre et de partage sous un format un peu différent.

Nous avons expérimenté le mercredi 27 mars un après-midi d'échanges sur le thème : « Consommer autrement, c'est possible ! ». C'est un temps que nous avons voulu pédagogique (thème discuté avec les familles et des associations venues présenter leurs activités), ludique (avec des animations prévues pour les enfants) et convivial (nous avons terminé par un grand goûter). Cette après-midi a rencontré

le succès espéré, forte du soutien que les parents ont apporté et apporteront dans la mise en œuvre de futurs événements, la CSF réitérera l'expérience et explorera d'autres thèmes répondant aux souhaits ou aux préoccupations des familles. En outre, ces rencontres seront également l'occasion de discuter et de préparer d'autres projets avec elles (sorties culturelles, voyages accompagnés, etc.).

Une permanence hebdomadaire spécialement dédiée aux questions d'éducation et de parentalité se tient tous les mardis de 13h30 à 15h30 (hors période de vacances scolaires) dans les locaux de la section locale Villeneuve (sous-sol du Patio, accès par le parc).

Thomas Pedron-Trouvé



## LA VIE DE LA C.S.F.

### Assemblée Générale de l'Union Départementale

Jeudi 2 mai 2019 à partir de 17h45

À l'Union de quartier Village Olympique/Vigny Musset  
1 rue Lachenal-38100 Grenoble

Nous vous espérons très nombreux, à cette rencontre importante pour la défense de nos droits ...

## Une page se tourne

Il a passé la main après 18 ans de présence au Conseil d'Administration d'ACTIS, où il a contribué à défendre avec conviction les intérêts des locataires dans le choix de gestion de l'organisme. Membre de la CAL (commission d'attribution des logements), Maurice TOURNOUD a été soucieux de permettre à des ménages à petites ressources d'accéder à un logement de qualité, même s'il lui a fallu parfois beaucoup se battre pour obtenir des travaux de maintenance ou d'embellissement.

Il n'en demeure pas moins locataire d'un logement social, donc toujours au fait des difficultés, et a bien l'intention

de rester actif en reprenant une activité davantage sur le terrain, à la section Bajatière dont il est toujours président.

L'union Départementale CSF le remercie sincèrement pour son engagement fidèle aux côtés des locataires et l'attend de pied ferme pour encore quelques débats animés car quand Maurice a une idée en tête, il est parfois (souvent ?) difficile de l'en faire changer !

C'est pour ça qu'on l'aime !!

Com' logement

## Adhérer à la CSF, pourquoi ?

La CSF vous a soutenu, écouté, a pris en compte vos difficultés ... adhérer c'est signifier votre reconnaissance, être solidaire ; c'est aussi peser davantage sur les décisions qui nous concernent tous.

La force de la CSF c'est le nombre de ses adhérents, car plus on est nombreux, plus on a du poids face aux pouvoirs publics, aux bailleurs ... pour obtenir des avancées dans les domaines de l'habitat, de l'éducation, de la santé

Votre adhésion vous permettra de voter à l'Assemblée Générale. L'adhésion est un des moyens financiers pour fonctionner.

Nous avons également besoin de vous pour participer à la vie de la CSF. Que vous ayez un peu ou beaucoup de temps, vous avez votre place à la CSF aussi bien pour la réflexion que pour de menus travaux.

**Nous comptons sur vous,  
comme vous pouvez compter sur nous.**

# INFORM'ACTION

Confédération Syndicale des Familles de l'Isère  
Journal bimestriel des adhérents de la CSF

Numéro 173

Avril 2019

« Dans ce numéro » :

- Page 1 : Édito ~
- Page 2 : C'est reparti pour 4 ans ! ; Valse funèbre à deux temps
- Page 3 : Voyage ... voyage ... ; Démarche téléphonique
- Page 4 : ... sur la Villeneuve ; Assemblée Générale de la CSF ; Une page de tourne ; Adhérer à la CSF, pourquoi ?



Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles de l'Isère (CSF)  
8 bis, rue Hector Berlioz  
38000 Grenoble

Dépôt légal : 1er trimestre 2008  
Commission paritaire  
0408G83161 ISSN : 0245 3363  
Directrice de la publication  
Dominique Vieu-Boëglin  
Gratuit  
Imprimerie : Europrim

## Édito

Une fin d'année 2018 et un début d'année 2019 animés par les actions des « Gilets jaunes » sur tout le territoire national, une crise qui devrait avoir un impact important sur tout notre pays.

Depuis l'élection du Président Macron, nombreux sont ceux (Associations, Syndicats, ...) qui n'ont pas cessé de mettre en garde les gouvernants de ce pays sur la colère grandissante,

de tous ceux qui n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois ;

de tous ceux qui sont mal logés ;

de tous ceux qui ont du mal à se soigner ;

de tous ceux qui souffrent au quotidien d'inégalités ...

Pour faire prendre conscience de l'injustice, de la colère qui gronde autour de nous, la CSF a toujours agi au quotidien nationalement et localement de multiples façons (Plateforme revendicative envoyée aux élus de tout bord, courriers aux pouvoirs publics, communiqués de presse ...)

Nous restons convaincus que le dialogue doit toujours être privilégié même s'il est souvent difficile et demande du temps.

Aujourd'hui, il nous faut être de plus en plus présent auprès des familles qui souhaitent réagir pour rendre le quotidien plus facile.

Il y a urgence à résister quand l'homme n'est plus qu'une variable d'ajustement dans un système financier tout puissant, quand les démocraties sont en danger, que l'accès aux droits et la solidarité collective se fait marchandise et quand tout service devient consommation...

Nous ne pouvons plus attendre de solutions présidentielles pour améliorer nos conditions de vie alors ensemble prenons conscience de notre force collective.

Il est important en tant que citoyen de nous saisir de ces questions et d'apporter collectivement des réponses.

**Alors avec la CSF, mobilisons-nous et agissons ...**

Dominique Vieu Boëglin

udcsf38@la-csf.org  
☎ 04 76 44 57 71  
www.lacs38.org  
Facebook : Confédération  
Syndicale des Familles de  
l'Isère

# LOGEMENT

## C'est reparti pour 4 ans ! ...

4 ans, c'est la durée du mandat des administrateurs représentant des locataires chez les bailleurs sociaux.

Nouvellement élu (ou réélue pour la première) en décembre 2018, nous nous réjouissons de la présence de Martine Pucel à l'OPAC38, Elisabeth Thévenet chez PLURALIS et Jean-Claude Virone à ACTIS.

Il et elles auront besoin de toute leur énergie pour porter l'intérêt et la défense des locataires dans un contexte politique et économique bousculé où le logement social est fortement questionné.

La campagne des élections HLM elle-même a été plus agressive que précédemment avec parfois des nombreuses listes concurrentes et des méthodes contestables pour « aguicher » le locataire qui n'aura jamais vu autant des personnes à sa porte s'intéresser à ses difficultés (ou pas) !

Dans ce contexte, la CSF non seulement maintient ses élu.es mais améliore ses résultats chez les trois bailleurs où elle est très présente. Elle arrive en tête chez ACTIS et OPAC38 et seconde chez PLURALIS. Preuve que son

travail sur le terrain a été reconnu et récompensé.

Présente de manière plus diffuse à Grenoble Habitat, elle n'obtient pas de siège. Mais la déception vient de la SDH où malgré un fort investissement et la forte présence sur des gros patrimoine, elle ne parvient pas à se placer. Mieux communiquer sera un objectif des années à venir...

Les résultats sont déterminants pour l'attribution des subventions des bailleurs, nécessaires au financements des postes des salarié.es qui œuvrent au quotidien à la demande des locataires.

La campagne a été longue et a mobilisé toutes les énergies, des salarié.es comme des bénévoles. Que toutes et tous en soient remercié.es. Merci également aux locataires qui nous ont fait confiance.

Que la belle synergie qui a rendu possible ces résultats perdure et ouvre d'ores et déjà la voie aux futures élections ...

Annie Giroud

## Valse funèbre à deux temps

*Premier temps* : L'article 126 de la loi de finances pour 2018 lie durablement la réforme budgétaire des aides au logement et la réforme structurelle du secteur HLM.

Une des premières applications en a été la **baisse des montants d'APL de 5€** en moyenne à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 pour tous les locataires en APL, du logement privé ou social, puis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, mais **seulement pour le logement social**, une baisse mensuelle jusqu'à 60 euros **compensée pour le locataire par une baisse équivalente de son loyer**.

Résultat : si l'opération passe quasiment inaperçue pour les locataires en APL, elle a eu une **incidence considérable sur les budgets des bailleurs**, contraints de revoir à la baisse leur budget d'investissement dans la construction de logements neufs et/ou leur budget d'entretien et maintenance de leur parc social, déjà souvent jugé insuffisant par les locataires.

Mesure très inquiétante puisqu'elle doit se poursuivre sur encore 2 années, détériorant inexorablement les budgets des bailleurs et la qualité du service rendu aux locataires, sans apporter pour autant aucune amélioration au pouvoir d'achat de ceux-ci.

Les principales victimes sont les offices publics de HLM, qui ne font que de la location sociale et n'ont donc pas d'autres ressources pour compenser ces baisses de loyer.



*Deuxième temps* : La loi ELAN (loi Evolution du Logement et Aménagement Numérique) entrée en vigueur le 24 novembre 2018 « a pour ambition de simplifier les normes de construction, améliorer l'accès au logement, notamment pour les personnes les plus fragiles, soutenir la rénovation des bâtiments et accompagner les collectivités dans la redynamisation de leurs territoires ».

Elle préconise le regroupement des bailleurs sociaux sur des ensembles d'au moins 12000 logements pour améliorer l'efficacité de leur activité ?!

Actis n'aurait pas vraiment besoin de chercher un associé en matière de taille mais un rapprochement avec la SEM Grenoble Habitat lui permettrait de profiter de la redistribution des bénéfices engendrés par l'activité de production de logements neufs à la vente de la SEM.

Le statut de l'organisme HLM détermine indiscutablement la politique menée par le bailleur et il y a beaucoup à redouter dans cette association que la politique économique l'emporte sur la politique sociale.

*Et si on ajoutait un troisième temps : la mobilisation des locataires pour défendre le modèle français du logement social* (qui n'est pas du tout présent dans les revendications de la rue aujourd'hui) ?

Annie Giroud

# CONSOMMATION

## Voyage ... voyage ...

Aigle Azur ne décolère pas !

Deux passagères d'Aigle Azur, deuxième compagnie aérienne française, ont subi un retard au décollage d'environ 6 heures.



A leur retour en France, elles sollicitent Aigle Azur pour le versement de l'indemnisation prévue par le règlement n° 261/2004 relatif d'indemnisation et d'assistance en cas de refus d'embarquement, d'annulation ou de retard important.

En réponse, Aigle Azur présente les excuses d'usage et leur propose « un avoir de 50 € par passagère valable un an à valoir sur l'achat d'un prochain billet » !

La CSF soutient les deux passagères en demandant l'attribution de l'indemnité forfaitaire de 250 € par passager.

Aigle Azur répond « Après une nouvelle étude de votre dossier, nous vous proposons 150 € par passager, soit un total de 300 € sous forme de virement bancaire ».

ment bancaire ».

La CSF refuse cette deuxième offre et exige le versement intégral de l'indemnité forfaitaire.

Aigle Azur accepte enfin notre demande en écrivant aux passagères : « Nous vous proposons la somme réglementaire de 250 € par passager, soit un total de 500€ »

Morale de l'histoire : il ne faut jamais lâcher la proie pour l'ombre ! Autrement dit, il faut être sûr de son bon droit et ne rien lâcher ...

Pour toute question ou litige portant sur la consommation, le logement ou la vie quotidienne, nos équipes sont à votre service !

Renseignez-vous à l'UD-CSF,

8 rue Hector Berlioz - 38000 Grenoble -

tél. 04 76 44 57 71

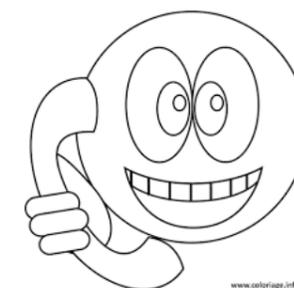
Abdeslam Boumaza

## Démarchage téléphonique

Une proposition de loi qui doit renforcer l'encadrement du démarchage téléphonique inquiète les associations de défense des consommateurs, dont la CSF.

Si certaines dispositions de cette loi vont dans le bon sens (renforcement des sanctions, lutte contre la fraude aux numéros surtaxés), le problème du démarchage intempestif ne sera pas réglé : l'inefficacité du système actuel (inscription sur Bloctel) sera encore accentuée par l'élargissement des possibilités de dérogation.

Actuellement les entreprises ne peuvent démarcher les consommateurs inscrits sur Bloctel que si elles



sont liées par un contrat. La nouvelle loi permettra aux entreprises de téléphoner à ses clients même inscrits sur Bloctel jusqu'à 6 mois après la fin du contrat. Les associations de consommateurs plaident pour un consentement exprès pour pouvoir être démarchés.

Donc, la CSF et les autres associations de consommateurs demandent aux députés de mettre en place :

- **un dispositif d'opt-in**, mécanisme qui s'inscrirait réellement dans une démarche de protection des consommateurs et qui leur permettrait, par un acte positif, de consentir au démarchage téléphonique. A défaut d'opt-in, une limitation extrêmement stricte de l'opt-out en prévoyant, *a minima*, une interdiction totale de tout démarchage téléphonique à destination des consommateurs inscrits sur la liste d'opposition en dehors des seules sollicitations ayant un rapport direct avec l'objet d'un contrat en cours
- **un préfixe aisément identifiable** par les consommateurs pour les appels des démarchages téléphoniques
- **un rapport annuel** des contrôles réalisés avec l'identité des entreprises ne respectant pas le cadre légal.

NB : Opt-in : autorisation d'être démarché  
Opt-out : refus de démarchage

Nicole Lebrun